

Normes Européennes de Modélisme
**Gabarit de libre passage
 en alignement**

NEM
102
 1 Page

Norme impérative

mesures in mm

Edition 2019
 (remplace l'édition 2017)

Cette norme définit, pour la représentation de chemin de fer à voie normale ou large ¹⁾, le contour à l'intérieur duquel ne doit s'engager aucun obstacle fixe ²⁾ pour que soit assurée sans heurts la circulation de tous véhicules construits dans le respect de la NEM 301.

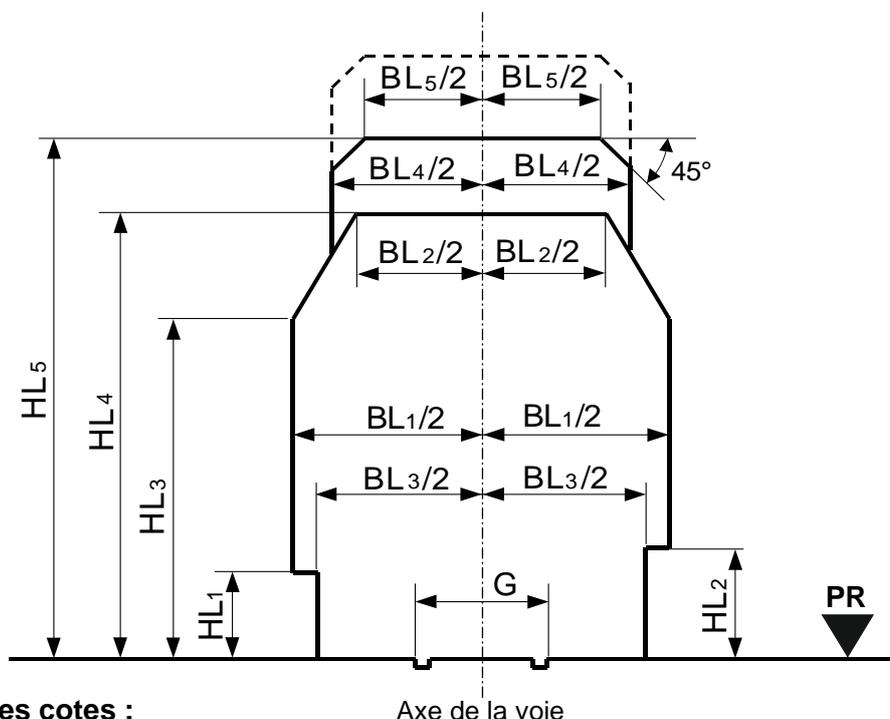


Tableau des cotes :

Axe de la voie

Ngr.	G ¹⁾	BL ₁	BL ₂	BL ₃ ²⁾		HL ₁	HL ₂ ⁴⁾	HL ₃	HL ₄	Exploitation par caténaire ⁵⁾		
										BL ₄	BL ₅	HL ₅ ⁶⁾
Z	6,5	20	14	18	17 ³⁾	4,5	5	18	23	16	13	27
N	9,0	27	18	25	23 ³⁾	6	7	25	31	22	18	37
TT	12,0	36	24	32	30 ³⁾	8	9,5	33	41	28	22	48
H0	16,5	48	32	42	40 ³⁾	11	13	45	57	38	30	65
S	22,5	66	44	57	55 ³⁾	15	17	60	77	50	38	87
O	32,0	94	63	82	80 ³⁾	22	25	85	109	68	52	120
I	45,0	130	87	114	110 ³⁾	30	35	118	153	93	71	165
II	64,0	184	124	156		43	50	168	218	140	106	235

- 1) Pour les véhicules modèles à voie large selon la NEM 010, il est fait usage de l'écartement normal **G**.
 Pour la largeur et la profondeur des ornières voir la NEM 110.
- 2) Les organes opérateurs d'interaction, ainsi qu'éventuellement le rail latéral d'alimentation, peuvent engager les parties basses du gabarit.
- 3) L'application systématique de ces valeurs n'est possible que si tous les véhicules sont conformes à la définition du gabarit cinématique selon la NEM 301, édition 2018, ou si le libre-passage a été vérifié par des essais.
- 4) Seulement pour quais à marchandises
- 5) Pour l'électrification par caténaire, voir les NEM 201 et 202
- 6) La cote **HL₅** détermine le gabarit dans la position la plus basse de la ligne de contact et de la caténaire simple sans câble porteur.
 En toute circonstances le gabarit de passage sous les ponts et dans les tunnels doit être plus haut que la cote **HL₅** de la ligne aérienne.
 La ligne de contact et ses supports peuvent empiéter dans la zone de libre passage à la hauteur de la caténaire **HF** (NEM 201).